

# Avant de remettre en cause l'emploi, la Direction s'attaque à l'exercice du droit syndical dans l'Entreprise !

**A** lors que le discours gouvernemental, depuis plusieurs mois prône le dialogue social au sein des entreprises, la Direction Canon, pour sa part, et avant de s'attaquer à nos emplois, a entrepris de remettre en cause tous les acquis liés à l'exercice du droit syndical au sein de l'Entreprise. En effet, elle a décidé unilatéralement il y a trois mois, d'enclencher une procédure de « révision de l'accord IRP » (Instances Représentatives du Personnel) signé en 2012 par toutes les organisations syndicales Canon France, qui précise les modalités de fonctionnement des IRP.

Le 12 septembre 2016, dès la 1<sup>ère</sup> réunion avec les délégations syndicales, la DRH a précisé ses véritables intentions. Ce qui devait être une révision, voire un simple toilettage selon la direction, s'avère être une **remise en cause pure et simple de l'accord IRP 2012**, pour n'accorder que **le minimum prévu par les dispositions du Code du Travail**.

## La Direction veut museler la communication et restreindre l'exercice du droit syndical !

Elle a l'intention dorénavant :

- D'interdire toute diffusion de communication syndicale et sociale par le biais de la messagerie Canon ;
- D'interdire La distribution de tracts et toute communication sur les postes de travail ;
- De supprimer les heures d'information syndicale du personnel payées sur le temps de travail ;
- De réduire les moyens de fonctionner et notamment les heures de délégation qui permettent à vos élus de vous défendre et d'organiser les activités sociales (C.E.) ;

**Ne vous y trompez pas, s'attaquer à vos élus et aux moyens dont ils disposent, c'est tenter de réduire leur capacité d'intervention à vous informer et à vous défendre !**

Curieusement ces attaques surgissent juste avant l'annonce prochaine de la mise en œuvre des projets Shakespeare, Business Opération et Génération dont **les conséquences seront lourdes sur nos emplois !**

La Direction prépare ainsi le terrain de façon à avoir les « coudées franches » pour pouvoir agir à sa guise, et détenir le monopole de la communication...

Pour une entreprise qui prétend respecter les valeurs humaines et sociales, les actes ne collent pas à la réalité. Cette régression sociale envisagée par la DRH, suit intimement les ordres du Patronat français (MEDEF) dont **l'objectif est de précariser nos emplois et restreindre, autant que faire se peut, le contre-pouvoir syndical existant dans les entreprises.**

C'est à ce titre que la Direction Canon, pour sa part, s'est dotée de moyens supplémentaires en recrutant un grand nombre de collaborateurs au sein de la DRH (assistants, conseils, juristes, etc.).

**La CGT n'a nullement l'intention d'accepter une remise en cause de l'accord de 2012, elle mettra tout en œuvre pour continuer à exercer efficacement la défense des intérêts du personnel Canon France et vous sollicitera, si nécessaire, en temps utile.**

